Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-212903009-20260507-D202631-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Département du FINISTÈRE
Commune de LE TRÉVOUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mil vingt-six, le sept mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le 28 avril 2026, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Elina VANDENBROUCKE, Maire.
Nombre de conseillers : 19
Présents : 18 : Karoline CORRE, Vanessa DORVAL, Isabelle FRAVAL, Chantal GUENNEC, Daniel HANOCQ, Yannick HERLEDAN, Aurore LANGLAIS, David LE BOUR, Jonathan LE GOFF, Sylvie LIJOUR, Stéphane MARION, Marie-Laure PENN, Jérémy PERRON, Pauline SALAÜN, Roland TANGUY, Florent THOUMELIN, Stéphane VALETTE, Elina VANDENBROUCKE.
Excusée : 1 : Audrey LE CALVÉ qui a donné procuration à Elina VANDENBROUCKE.
Secrétaire de séance : Karoline Corre.

DÉLIBÉRATION 2026/31
DÉSIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Madame la Maire explique aux membres de l'assemblée que, compte tenu du renouvellement des conseils municipaux, chaque commune se doit de désigner ses délégués pour les sept commissions thématiques intercommunales nouvellement instituées, lors du conseil communautaire du 5 mai 2026 :
1. Finances,
2. Aménagement : mobilité, urbanisme intercommunal, habitat,
3. Cycle de l'eau : grand cycle, eau, assainissement,
4. Solidarités : enfance, jeunesse, sport, initiatives sociales et santé
5. Culture et Pays d'Art et d'Histoire
6. Environnement : déchets, environnement, énergie, plan climat, alimentation
7. Attractivité : tourisme, commerce, développement économique, emploi

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-22 et L5211-1,
Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres »,
Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents
Par 19 voix POUR

DÉSIGNE les membres suivants pour siéger aux commissions thématiques intercommunales de Quimperlé Communauté, pour la durée de leur mandat :

1. Finances : Yannick HERLÉDAN et Florent THOUMELIN
2. Aménagement : Aurore LANGLAIS et Jonathan LE GOFF
3. Cycle de l'eau : Daniel HANOCQ et Roland TANGUY
4. Solidarités : Chantal GUENNEC et Stéphane VALETTE
5. Culture : Karoline CORRE et Vanessa DORVAL
6. Environnement : Pauline SALAÜN et Audrey LE CALVÉ
7. Attractivité : Marie-Laure PENN et Jérémy PERRON.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à LE TREVOUX, le 7 mai 2026

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture, le 11/05/2026
De la publication le 11/05/2026